



Bruxelles, le 4 février 2009
CLP Bruxelles/JLB/DM/ak - D(2009) 6

**NOTE A L'ATTENTION DE M. H. ZOUREK
DIRECTEUR GENERAL DG ENTR**

Concerne: conditions de travail au B-100

Le CLP considère comme nécessaire et urgent d'attirer votre attention sur la situation du personnel de la DG Entreprises affecté au bâtiment Belliard 100 (B-100).

En dépit des efforts d'un groupe de travail constitué en 2008 avec la participation de représentants du personnel, les conditions de travail des quelque 100 collègues qui sont affectés au B-100 ne cessent de se dégrader.

Ce bâtiment comporte deux parties: l'une, mieux entretenue et dotée de tous les comforts – cafeteria, restaurant, salons de convivialité, etc. – est occupée par le Comité des Régions; l'autre partie, surplombant d'un côté la très bruyante et polluée rue Belliard et de l'autre côté la sombre et humide rue de Pascale, est occupée par les services des Directions ENTR C et I (à l'exception de l'Unité I 4).

Les conditions structurelles de la partie du B-100 occupée par la DG ENTR sont très mauvaises: la plupart des bureaux sont sombres et humides, le système d'aération ancien et obsolète, les toilettes exigües, les ascenseurs vieux et obsolètes, les services inexistantes (les seules cafeterias ouvertes au personnel de la Commission se trouvent au bâtiment J. Delors, occupé par le CES et au bâtiment VM, occupé par le CdR).

Nombreux sont les membres du personnel qui ont vu, depuis leur affectation au B-100, leurs santé empirer et leurs soucis de santé s'aggraver:

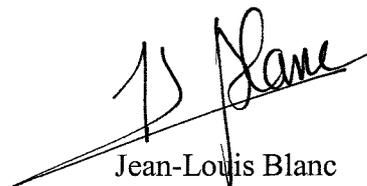
- on assiste notamment, à la multiplication de problèmes respiratoires;
- les allergies s'aggravent à cause du système d'aération, qui est propice à la multiplication des bactéries et autres champignons;
- les cas de maladies graves se sont multipliés depuis 2007.

./.

Etant donné cette situation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre au CLP:

- les données complètes concernant le nombre de journées d'absence pour maladie des membres du personnel de la DG ENTR affectés au B-100 par rapport aux absences pour maladie des personnes affectées dans les autres lieux de travail de la même DG;
- le nombre de personnes qui ont demandé une mobilité depuis 2007;
- les mesures que votre DG entend prendre afin d'améliorer les conditions de travail des personnes affectées au B-100, notamment concernant la possibilité de déménager les services concernés vers des bureaux qui offrent des garanties de sécurité et d'hygiène adéquates;
- toute autre disposition que votre DG prendra afin d'adapter la gestion du personnel au principe de précaution, à l'instar de ce que la Commission préconise en matière de protection de la santé et du bien-être.

En considération de tous ces éléments, le CLP demande que, dans une première phase, une partie du personnel du B-100 puisse déménager vers les bureaux non occupés du Breydel I tout en gardant l'objectif de vider ce bâtiment médiocre dans les meilleurs délais.



Jean-Louis Blanc
Président

cc. Mme F. Le Bail, Directeur général adjoint (DG ENTR)
M. C. Chêne, Directeur général (DG ADMIN)
M. G. Zupko, Directeur (OIB)
M. R. Lanneau (OIB.RE.2)
M. D. Dotto(DG ADMIN/D/2)
Service médical
CSHT, CLP
Directions C et I de la DG ENTR